

Check-list : ouverture d'un lieu d'exercice distinct (« cabinet secondaire »)

Gestion pratique et financière

- Trouver un local répondant aux normes PMR* et de sécurité.
- Calculer les coûts associés (loyer, charges, matériel, déplacements) et valider la rentabilité avec un plan financier solide.
- Réaliser des devis comparatifs et équiper le cabinet avec le matériel nécessaire (médical, mobilier et informatique).
- Prévoir une connexion sécurisée au système informatique du cabinet principal.
- Informer votre assureur pour inclure le lieu d'exercice distinct dans votre contrat RCP*.
- Assurer les locaux du lieu d'exercice distinct (vol, dégâts des eaux, etc.).
- Mettre à jour vos outils de communication (site internet, plateformes de prise de rendez-vous, annuaires professionnels).

Réorganisation professionnelle

- Évaluer la demande médicale dans la zone cible (zone sous-dotée, forte demande, etc.).
- Étudier la concurrence locale pour ajuster votre offre de soins.
- Définir des jours et horaires précis pour le lieu d'exercice distinct, sans compromettre la continuité des soins au cabinet principal.
- Informer vos patients actuels et acteurs du territoire de l'ouverture de ce nouveau lieu d'exercice.
- Assurer une coordination fluide des dossiers médicaux via un logiciel de gestion centralisé et sécurisé.

*
PMR - Personnes à Mobilité Réduite
RCP - Responsabilité Civile Professionnelle

Obligations administratives

- Vérifier si le cabinet est situé dans une zone éligible à des aides ou exonérations (ZIP*, FRR*, etc.).
- Consulter votre expert-comptable ou fiscaliste pour évaluer l'impact fiscal et la gestion éventuelle de la TVA.
- Remplir la déclaration auprès de votre CDOM*, incluant les jours et horaires d'exercice.
- Attendre l'accord formel écrit du CDOM avant de commencer l'activité.
- Déclarer le second lieu d'exercice à la CPAM et s'assurer que les informations aient bien été communiquées à l'ANS pour l'ajout sur la carte CPS*.
- Mettre à jour vos informations professionnelles auprès de l'URSSAF.

*
ANS – Agence du Numérique en Santé
CDOM - Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins
CPS - Carte de Professionnel de Santé
ZIP - Zone d'Intervention Prioritaire
FRR - France Revitalisation Rurale